

*Budget—M. Marchand*

la pollution sur les arbres et la végétation. Il faut également étudier les effets que la gestion forestière et nos méthodes d'exploitation peuvent avoir sur l'environnement.

En ce qui concerne la collaboration avec les provinces, il faut admettre que certains des travaux de recherche nécessaires aux objectifs du gouvernement fédéral sont aussi nécessaires aux provinces pour qu'elles puissent s'acquitter de leurs responsabilités en matière de gestion forestière.

En pareils cas, les provinces devraient financer les recherches nécessaires à leurs besoins. Le Service canadien des forêts négociera avec les provinces à ce sujet, surtout en ce qui concerne les centres régionaux de recherches forestières.

Une attitude semblable s'impose quand la recherche et la cueillette de données profitent à l'industrie. A l'instar des provinces, celle-ci devrait participer au financement de ces travaux. La participation fédérale en matière de recherche sur les produits forestiers, les techniques forestières en matière de pâtes et papier, devrait servir à déterminer la politique des agences fédérales, à subventionner la recherche, car un grand nombre de sociétés ne peuvent financer leurs propres recherches, et à s'assurer que les codes et les normes nationaux et internationaux s'appliquent aux produits forestiers canadiens.

En somme, pour répondre aux besoins de la prochaine décennie, le Service canadien des forêts intensifiera d'abord l'étude des aspects économiques et institutionnels des ressources forestières. En second lieu, il établira des mécanismes dans les bureaux centraux et régionaux pour que ces études complètent celles de la science forestière en vue d'améliorer les mesures fédérales et les politiques qui affectent la forêt et l'industrie en général. En troisième lieu, le Service négociera avec les provinces un partage plus réaliste des frais de recherche et de cueillette des données en partie pour répondre aux besoins des provinces.

Quatrièmement, le Service négociera des accords de collaboration avec l'industrie pour s'assurer que celle-ci apporte une contribution financière et voit à la gestion de la recherche en matière de produits forestiers et connexes, tout en maintenant son aide financière aux petites entreprises dispersées ici et là, et en déterminant des codes et normes acceptables pour les produits forestiers.

Après tous ces changements, le Service canadien des forêts sera en mesure d'accroître son rôle dans l'exploitation des forêts. Au cours de la prochaine décennie grâce aux informations qu'il aura recueillies, le Service pourra jouer un rôle accru dans les activités fédérales.

Étant donné l'importance de l'économie forestière au Canada l'énorme potentiel de croissance et de diversification de l'industrie forestière et la place importante qu'occupe la forêt dans l'environnement canadien, la réorganisation du Service canadien des forêts est une des priorités les plus exigeantes du ministère de l'Environnement.

Les diverses formes de vie que l'on trouve dans nos forêts réussissent en somme à coexister et à se développer. Cette forme d'organisation naturelle, qui n'est pas tout à fait comprise par l'homme, nous fournit néanmoins un modèle auquel nous devrions toujours comparer nos propres efforts d'organisation. Nous devons nous intégrer à ce système si nous voulons nous développer, non seulement dans nos forêts mais dans l'ensemble de notre monde physique.

A cette fin, tout grand projet fédéral qui suppose l'utilisation de terres ou de fonds fédéraux est soumis au processus d'examen et d'évaluation du milieu. Ce processus a été adopté par le cabinet en 1973 et il a été revu et renforcé en 1977.

Tout projet susceptible d'avoir des répercussions importantes sur le milieu est étudié par un comité qui se fonde sur l'analyse faite par le parrain du projet. J'ai déjà reçu des rapports de ce comité sur des projets aussi variés que la construction d'une usine de raffinage d'uranium près de Port Hope, celle d'une autoroute dans le grand Nord et le projet de forage dans le détroit de South Davis.

● (1652)

D'autres équipes de spécialistes étudient d'autres projets, notamment l'agrandissement du port de Roberts Bank, un nouveau port près de Québec, trois choix possibles pour l'emplacement d'une usine de raffinage de l'uranium, ainsi que des conditions propres à préserver l'environnement qui devraient figurer dans tout projet de construction d'un pipe-line pour transporter le gaz de l'Alaska. Il y a en tout une vingtaine de projets majeurs comme ceux-là que le gouvernement fédéral a élaborés et qui font présentement l'objet d'un examen de la part de toutes sortes de spécialistes de l'environnement, dont l'activité consiste pour une bonne part à tenir des audiences publiques, de façon à connaître la réaction du public intéressé. Ces équipes, qui me font rapport directement, sont un important moyen de vérifier que le gouvernement agit vraiment d'une manière responsable en matière d'environnement.

Monsieur l'Orateur, je ne puis, faute de temps, décrire vraiment toutes les activités auxquelles mon ministère se livre et qu'il poursuivra aux fins de protéger le milieu canadien. Dans le cadre de ses activités, il agit en s'appuyant sur d'importantes lois fédérales, notamment la loi sur les pêcheries, la loi sur la lutte contre la pollution atmosphérique, la loi sur les contaminants de l'environnement, et la loi sur l'immersion des déchets en mer.

A cet égard, mon ministère est parfaitement conscient des implications économiques de son travail régulateur et de l'obligation de travailler en aussi étroite collaboration que possible avec les gouvernements provinciaux, d'une façon qui reconnaît la nécessité d'harmoniser des usages du milieu physique qui sont parfois contradictoires. De concert avec nos homologues provinciaux, nous élaborerons des règlements et des orientations et nous étudierons avec des spécialistes les répercussions précises, tant concrètes que financières des règlements sur l'industrie en question.

A notre époque, on se préoccupe de plus en plus de la portée globale du contrôle exercé par les gouvernements sur l'économie. Mon ministère travaille activement à mettre en œuvre une politique exigeant que chaque nouveau règlement majeur dans le domaine de la sécurité et de la santé soit équitable et se justifie non seulement en termes de coûts mais aussi des avantages retirés. Il faut que nous voulions et que nous puissions démontrer que les frais que nous imposons à l'économie canadienne sont justifiables. Il ne faut pas seulement examiner les répercussions immédiates et à court terme sur le secteur touché, mais aussi les conséquences à long terme sur notre environnement.

Le ministère de l'Environnement se préoccupe d'établir un juste équilibre entre les êtres humains qui veulent vivre le mieux possible dans leur environnement et la protection de